

## DEBAT N°5 – Devenir Enseignant

**Date :** Jeudi 11 Juin 2020 – 18h

**Durée :** 1h

**Nb participants :** 38

**Animateur :** Mélanie PERCHERON

**Intervenants :** Martine DUPOND, Yves CADOT

### RAPPEL DES RÈGLES (M.PERCHERON)

Mention des règles de fonctionnement :

- Durée : environ 1h
- Écrire son nom et son prénom sur la plateforme
- Cliquer sur « lever la main » pour prendre la parole
- Prises de paroles assez courtes pour laisser à tout le monde le temps de s'exprimer
- Se présenter au début (nom, prénom, club/comité, fonction)

### OUVERTURE DE LA SEANCE (M.PERCHERON)

Présentation de Martine DUPOND 7<sup>ème</sup> dan, DTN adjointe en charge de l'enseignement et de la formation à la FFJDA et de Yves CADOT 6<sup>ème</sup> dan vice-président de la Ligue Occitanie en charge du secteur formation académicien de l'École Française de Judo-Jujitsu.

Isabelle GONZALEZ et Christophe BOZZO, CTF en charge des formations CQP et BP JEPS sur la Ligue, interviendront en soutien pendant le débat. Plusieurs CTF sont aussi présents dont Guillaume DELVILLE et Véronique LAUDE, responsables respectifs des pôles espoirs de Toulouse et Montpellier et pourront également intervenir selon les besoins et questions posées par les participants.

### MOT DES INVITES

Martine DUPOND remercie l'équipe technique de la Ligue et son président Frank OPITZ pour l'invitation. Elle précise qu'elle est présente pour répondre aux questions concernant le national mais est surtout présente pour écouter.

Yves CADOT remercie les présents pour leur participation. Il souhaite rapprocher la formation le plus possible du terrain et des besoins des clubs et comités.

## THEMATIQUES ABORDEES

### Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la formation pour l'olympiade à venir ?

Bruno RIOT : comment peut-on améliorer la proximité des lieux de formation et comment monter les dossiers de financement ?

Martine DUPOND : concernant la formation continue : Pour les enseignants salariés qui comme cela est obligatoire, sont à jour de leurs cotisations à l'OPCO, les stages peuvent être financés par l'OPCO (AFDAS) cela permet de financer les frais pédagogiques mais aussi les frais d'hébergement et déplacements. Pour les enseignants bénévoles la fédération prend en charge les frais pédagogiques, il suffit de remplir la demande de bourses fédérales lors de votre inscription. Les dossiers figurent sur le site de la FFJDA. Pour accompagner les enseignants nous multiplions les actions collectives, dans ce cas c'est la fédération qui gère les démarches administratives l'OPCO.

Isabelle GONZALEZ : pour le BPJEPS mise en place de l'apprentissage (prise en charge de la formation par le CFA). Il reste à la charge du club le coût du salaire de l'apprenti (en fonction de son âge...). Les apprentis sont salariés du GE Occitanie et mis à disposition du ou des clubs (maximum 3 structures).

Mélanie PERCHERON : les formations initiales peuvent être prises en charge par le biais du CPF (Compte Personnel de Formation que chaque salarié peut se créer et qui lui donne accès à des droits et financement pour des formations certifiantes), Pôle Emploi, dispositifs particuliers (SESAME)... Des solutions existent il ne faut pas hésiter à prendre contact avec la ligue et les conseillers techniques.

Yves CADOT : le CPF est aussi valable pour le CQP. La journée de positionnement est très importante pour mettre en place les éventuels allègements de formation et de coût en fonction des formations déjà suivies (par exemple : un CFEB qui souhaite passer un CQP et qui renouvelle sa certification depuis plusieurs années peut être allégé de certains temps de formation et donc le coût se voit lui aussi réduit).

Bruno DOUET : tient à faire remarquer que les professeurs nouvellement diplômés ne connaissent pas toujours la vie du club, ils ont un peu de mal à s'adapter à la demande qui a évolué ces dernières années.

Jocelyn DEGEILH : est-ce que la bourse fédérale peut participer au financement des formations ?

Martine DUPOND : les salariés peuvent bénéficier d'un financement via leur OPCO pour leur formation. Le coût des formations AC/AS ne dépend pas de la FFJDA, mais de la politique régionale (Ligues).

Yves CADOT : la formation continue de la Ligue Occitanie est ouverte à tous les professeurs. En ce qui concerne les AC/AS il existe deux organisations différentes qui datent des anciennes Ligues Languedoc Roussillon (organisation régionale exclusivement sur Montpellier) et Midi-Pyrénées (organisation régionale et départementale).

Mélanie PERCHERON : ne pas hésiter à prendre contact avec la Ligue pour adapter les formations et leur coût au candidat en fonction de son expérience passée et de ses besoins / problématiques.

#### Quelles difficultés rencontrez-vous actuellement en ce qui concerne la formation ?

Jocelyn DEGEILH : souhaite rebondir sur l'intervention de Bruno DROUET. Il faut associer les dirigeants et les professeurs sur les thématiques comme le projet club, le groupement d'employeurs, l'ANS.....

#### Que pensez-vous du développement d'une offre de formation pour les jeunes en Pôle Espoirs ? et pour les Universitaires ?

Bruno RIOT : c'est une façon de garder nos jeunes qui après le Pôle arrêtent la compétition et le judo.

Martine DUPOND : la FFJDA souhaite proposer à tous les jeunes en structure d'entraînement et intégrer ce projet dans le prochain PERF. Pour que la certification CQP soit entérinée le candidat doit avoir 18 ans et être 2<sup>ème</sup> dan mais des UC peuvent être validées avant les 18 ans.

Véronique LAUDE : est très favorable à cette proposition et souligne que c'est une expérience supplémentaire acquise pour les jeunes. A voir pour la mise en place dès septembre dans nos 2 pôles.

Guillaume DELVILLE : Mise en place dès la rentrée prochaine dans les 2 pôles Toulouse et Montpellier. C'est compliqué à mettre en place mais nécessaire. Il tient à souligner, suite à la remarque de Bruno RIOT, que l'arrêt du Judo n'est pas plus élevé pour les élèves de pôles que les autres judoka de la même tranche d'âge, au contraire.

Martine DUPOND : pense que cela permettrait aux jeunes athlètes de devenir de bons professeurs avec une belle forme de corps étant donné qu'ils s'entraînent quotidiennement pendant plusieurs années.

Mélanie PERCHERON : confirme les infos concernant les certifications à 18 ans pour l'obtention du CQP. Par contre pour le BPJEPS, il est possible de le valider avant 18 ans. Il est également possible de démarrer les formations avant 18 ans.

Martine DUPOND : concernant les offres de formation en relation avec les universités : une convention nationale a été signée depuis 2016 avec la C3D. Les personnes titulaires de la licence STAPS EM et entraînement, qui suivent et valident la formation Judo n'ont pas d'équivalence avec le CQP ou le BPJEPS car ce sont des diplômes d'État ou de la branche, par contre ils reçoivent une attestation de la FFJDA d'autorisation d'enseigner le Judo dans les clubs de la FFJDA. Chaque région a une autonomie pour signer une convention avec les universités et sur le choix du contenu. Les étudiants ne doivent pas hésiter à passer le CQP en candidat libre.

Mélanie PERCHERON : d'où l'importance du positionnement pour mettre en exergue ces formations universitaires pour les judoka. Il y a des réflexions nationales et régionales en cours afin d'envisager des parcours de formation pour les jeunes en structure qui couvrirait leur parcours du collège à l'université pour qu'ils valident tout ou partie de diplômes (AC, AS, Arbitrage, grades, CQP...) le temps de leur évolution en structure.

**Quels sont selon vous mes besoins en matière de formation bénévole ? AC, AS, CFEB, ou nouveau diplôme ?**

Jocelyn DEGEILH : souligne la perméabilité qui existe pour les professeurs qui peuvent participer aux formations. Ce qui peut manquer c'est de la formation au judo supérieur (formation continue) plus spécifiques et plus fréquentes

Yves CADOT : il s'agit d'en un premier temps de problème de calendrier mais il rappelle qu'il existe en Occitanie la plateforme katas supérieurs à Montauban. Mais c'est un point à développer.

Thomas BROGNIART : est ce que les UV techniques et les katas sont à repasser lors de l'examen CQP ou BP ? Pour les AC/AS/CQP une formation estivale juillet août pourrait peut-être être plus facile à gérer ?

Mélanie PERCHERON : C'est en cours de discussion, il y a un travail au national entre le secteur FORMATION et GRADES afin de voir s'il peut y avoir des validations d'UV de grades qui valident

des parties identiques d'épreuves dans les diplômes et inversement. Yves CADOT va intervenir à ce sujet.

Bruno RIOT : les CFEB sont-ils définitivement abandonnés ?

Yves CADOT : précise qu'il n'existait pas de CFEB en ex Languedoc Roussillon, les heures cumulées lors des renouvellements peuvent alléger les heures de formation pour le CQP (attention : le CFEB est un diplôme rattaché au club et non un diplôme personnel)

Bruno RIOT : trouve que c'était un « pied à l'étrier » pour passer un diplôme supérieur

Mélanie PERCHERON : le CFEB n'a pas vocation à rester CFEB. Il doit se diriger soit vers l'AS soit vers le CQP (plus diplômant). L'objectif est donc d'accompagner les candidats à construire leur parcours en cherchant à les orienter le plus justement possible vers les diplômes les plus appropriés.

Yves CADOT : concernant la formation durant l'été : la région est très étendue et se pose le problème de calendrier (formation sur les week-ends), la Ligue a donc réfléchi à mettre en place un CQP pendant l'été mais à cause de la crise sanitaire le projet n'a pu voir le jour (problème de rassemblement de groupes pédagogiques). Ce projet est donc reporté à l'année prochaine à cause de ces problématiques.

Roland GIRBAL : J'ai une demande pour intervenir dans le milieu scolaire. Je suis titulaire du CQP MAM avec une expérience de plus de 25 ans d'enseignement du judo. Est-ce possible de répondre à cette demande sachant que je suis le seul diplômé dans le secteur ?

Mélanie PERCHERON : cela n'est pas possible pendant le temps « scolaire contraint », sauf sur décision du chef d'établissement qui est responsable notamment pour intervenir sur le temps « périscolaire », temps qui est différent du temps « scolaire contraint ».

Brice PORTAL : j'ai raté 2 passages de grades pour la ceinture noire 1<sup>er</sup> dan à cause du covid pensez-vous que je pourrai prétendre à l'entrée au BPJEPS pour septembre et passer la ceinture noire au plus vite quand ce sera possible ?

Mélanie PERCHERON : nous sommes en attente des décisions ministérielles à ce sujet afin de savoir si les personnes qui n'auront pas les prérequis avant l'entrée en formation (grade par exemple) pourront tout de même accéder à la formation et finir leur obtention de grade avant décembre 2020. On espère que cela sera possible pour ceux qui sont engagés dans le passage de grade et à qui il manque qu'une ou 2 UV qui peuvent être passées avant fin décembre 2020.

### Suggestions, propositions pour développer les formations en Occitanie

Jocelyn DEGEILH : a-t-on beaucoup de professeurs en Occitanie inscrits sur les formations nationales ? Pour ceux qui ont participé, les retours sont très positifs

Martine DUPOND : n'a pas les éléments sous la main mais peut se renseigner. Pour revenir au CFEB : préfère valider un diplôme professionnel et ne pas renouveler un CFEB pendant de nombreuses années.

L'état et donc la FFJDA mettent l'accent sur l'emploi. La FFJDA va lancer une campagne auprès des clubs afin qu'un plus grand nombre de personnes entrent en formation. Cette communication va présenter la filière complète proposée par la FFJDA (bénévole, apprentissage, professionnelle). Elle insiste sur l'opportunité de l'apprentissage : la formation est prise en charge par l'OPCO, le coût est moindre pour l'employeur et le jeune signe un « vrai » contrat de travail. Cela permet le développement du club et la pérennisation de l'emploi. La FFJDA a créé un CFA national, le CFA « VILLEBON GRAND DOME »

A cause de la crise sanitaire, des clubs ou des sections sont susceptibles de fermer. La FFJDA envisage à titre expérimental la mise en place de l'APAA (Accès Provisoire A l'Animation). Il s'agirait d'une journée de formation/certification (capacité à animer en sécurité un cours de judo) pour répondre à un club en grande difficulté. Cette attestation serait valable pendant 1 année, les personnes intégreront ce dispositif sur proposition du président de Ligue et du coordonnateur de l'ETR.

Yves CADOT : il y a énormément de formations en Occitanie. La Ligue fait attention à faire la meilleure diffusion possible des temps de formation avec beaucoup de souplesse pour participer. L'idée est de valoriser tous les temps de formation.

Il remercie tout le monde pour leur participation et rappelle qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter à la Ligue toutes les remarques. A bientôt sur les tatamis.